

ABONNEMENT

SAUMUR :
Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8
Poste :
Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne, . . . 20
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du Journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-
poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 27 OCTOBRE

LE MEETING DE TOURS

Tours, 25 octobre.

La ville de Tours est en émoi par le meeting annoncé. M. Wilson avait rassemblé tous les amis qu'il avait pu pour avoir des défenseurs. Malgré tous ses soins, il n'a pas triomphé.

Les mesures de police ont été prises avec un soin minutieux. Le préfet, qui est tout dévoué à M. Wilson, a fait convoquer ce matin par le maire tous les agents de police de la ville. Aucun d'eux n'était resté dans les rues pour le service ordinaire. Des ordres sévères leur ont été donnés. Ils doivent se tenir tous aux alentours du cirque pour être prêts à procéder aux arrestations, au cas où la réunion deviendrait tumultueuse. Il va sans dire que ce ne sont pas les amis de M. Wilson qu'on arrêterait.

Une partie des troupes a été consignée et, par un ordre du jour lu le matin au quartier général et dans les casernes, il a été défendu, sous peine de trente jours de prison, aux soldats et même aux officiers, ceux-ci fussent-ils en civil, d'assister à cette réunion. Ces mesures ridicules font hausser les épaules aux braves Tourangeaux.

Le comité a résolu de procéder vis-à-vis de M. Wilson, par une série de questions à lui adresser. Les voici telles qu'elles seront formulées :

1° M. Wilson est-il coupable : de profiter de sa situation de gendre du Président de la République pour se soustraire, en habitant l'Élysée, aux impôts qui frappent les simples citoyens ; d'employer notamment la griffe présidentielle pour donner plus d'autorité à sa correspondance privée et à ses intérêts électoraux et de priver, par suite, le Trésor des droits de l'affranchissement postal.

2° De profiter de sa haute situation pour

promettre à tout venant, à l'aide de circulaires imprimées ou manuscrites, les plus exceptionnelles faveurs, et cela en échange de services à lui personnellement rendus ou d'abonnement pris à ses journaux.

3° De profiter de ses puissantes relations pour assurer aux imprimeries qu'il possède ou dont il est commanditaire nombre de travaux administratifs.

4° Dans un but financier et personnel, d'avoir fait transférer le siège des chemins de fer de l'Etat de Tours à Paris, et ce, au détriment du département dont il est le représentant.

5° Étant candidat aux élections législatives de 1885, d'avoir donné l'exemple des manœuvres les plus contraires aux idées républicaines et de la corruption la plus incompatible avec un gouvernement démocratique.

6° Abusant de sa haute alliance avec le Président de la République et de ses puissantes relations avec les membres du gouvernement, d'avoir distribué à prix d'argent la décoration de la Légion d'honneur.

M. Wilson a prié deux de ses amis, MM. Archambault, maire de Langeais, Belluot, conseiller municipal de Bléré, de s'entendre avec les organisateurs du meeting pour prendre des mesures afin que la discussion fût libre. Ceci est tout simplement une nouvelle rouerie, car M. Wilson, qui craint fort les orateurs qui pourraient venir de Paris pour le combattre, a demandé que les électeurs du département d'Indre-et-Loire fussent seuls admis dans la salle. Cette prétention singulière de M. Wilson, lequel s'imagina sans doute que ses tripotages n'offrent d'intérêt que pour ses électeurs, et que seuls ils sont aptes à le juger, n'a pas été admise.

9 h. 30 soir.

Les députés Rivière, Joubert et M. Guinot, sénateur, arrivent dans la salle. Wilson, très pâle, marche derrière eux ; il est accueilli par des sifflets, mêlés de maigres applaudissements.

Le citoyen Blanchard ouvre la séance. Il est huit heures.

Le citoyen Ducrot, conseiller municipal,

est nommé président. Des protestations éclatent.

Les Wilsoniens commencent à faire du bruit.

Les citoyens Blanchard et Lesserant sont nommés vice-présidents.

Le citoyen Blanchard lit une dépêche qu'il vient de recevoir de Paris, annonçant que la Chambre a décidé, à une grande majorité et malgré l'opposition de M. Rouvier, l'examen des actes de Wilson et de sa bande.

Cette lecture est saluée par des applaudissements et par les cris : A bas Wilson !

L'assemblée est houleuse ; le public envahit toutes les issues. La scène, où se trouvent les représentants de la presse est complètement entourée par le public, qui a défoncé les portes.

Le citoyen Ducrot proteste contre l'attitude des amis de Wilson.

Des cris s'élèvent de toute la salle : Démission ! Démission !

LA DÉFENSE DE WILSON

Wilson monte à la tribune. Des sifflets partent de toutes parts. Il pose près de lui un énorme dossier.

« C'est avec empressement que je suis venu dans cette réunion. Il est toujours pénible pour un honnête homme, dit l'orateur... »

A ces mots, des sifflets se font entendre et des cris : « A bas Wilson ! » sont poussés par l'assemblée.

Avec son audace imperturbable, le gendre de M. Grévy dit que la justice n'a rien trouvé contre lui et qu'il n'y a que des insinuations calomnieuses dans tout ce qui a été dit dans les journaux.

M. Wilson accuse le Figaro d'avoir commencé la campagne contre lui. Il parle de son ami le général Thibaudin, qu'il a protégé sur la demande de M^{me} Limouzin.

Le citoyen Ducrot rappelle l'orateur à la question : « Ce n'est pas cela que nous vous demandons, dit-il : répondez aux questions que nous vous posons ».

M. Wilson parle de la lettre Joubert : « C'est une calomnie gratuite lancée contre

moi », dit-il essaye de détourner la question, il parle d'une caricature publiée contre lui et qui avait été faite par un individu condamné comme faussaire. L'accusé raconte des histoires à dormir debout. Il lasse enfin l'assemblée, qui avait commencé à l'écouter. Il tire encore de son dossier des pièces remontant à plusieurs années. Mais le public est impatient. M. Wilson parle encore de M. Tirard, qui l'avait calomnié et qui retire ses calomnies. Il ne répond pas à tout le monde, dit-il, parce qu'il ne veut pas répondre.

L'assemblée indignée proteste contre cette déclaration par trop audacieuse.

CONSTATATION DU CITOYEN BERTRAND

Le citoyen Bertrand reproche à M. Wilson d'avoir répondu à côté de la question et d'avoir évité de s'expliquer sur l'affaire des décorations.

DISCOURS D'ERNEST ROCHE

M. ERNEST ROCHE prend la parole. Des applaudissements éclatent de toutes parts, au moment où il aborde la tribune.

Je ne connais personne ici, dit-il, et néanmoins je m'adresse à vous avec confiance, parce que je sais qu'il ne peut y avoir que des républicains et des honnêtes gens ici. Méfiez-vous des faux foyants dont se sert la défense.

M. Wilson s'appuie sur ce fait que des erreurs se sont glissées dans les accusations ; que des rétractations se sont produites ! Il était impossible qu'il en fût autrement. Il est arrivé cette chose étrange que des hommes qui ne se connaissent pas, qui n'ont pu s'entendre, qui habitent aux quatre coins de la France, se sont trouvés réunis sur un fait précis. Et ce fait précis, c'est l'accusation de tripotage à l'adresse de Wilson.

Ce ne sont pas des adversaires politiques qui l'accusent. C'est tout le monde. Croyez vous que s'il n'y avait rien à dire sur la conduite de votre député, si sa façon d'agir avait été régulière et normale, s'il ne se fût toujours occupé que de l'intérêt de ses électeurs, croyez-vous que nous assisterions à

46 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA MORT D'UN FORÇAT

PAR CH. SAINT-MARTIN

Quelques minutes après, la vieille bonne était engloutie sous ses couvertures et se bouchait hermétiquement les oreilles pour ne pas entendre la tempête qui mugissait au dehors, tandis que M. Tuloup rentrait dans sa chambre.

A peine l'eut-il ouverte, qu'il poussa une exclamation d'impatience.

— Allons, bon ! dit-il, c'est toujours la même chose, Rosalie n'a pas même fermé la fenêtre !

En parlant ainsi, M. Antoine alla précipitamment saisir les contrevents. Mais à ce moment même, un coup de tonnerre formidable fit trembler les vitres et le renversa presque en arrière.

— Grand Dieu, murmura-t-il ; c'est effrayant !

Son émotion calmée, il parvint à fermer sa fenêtre, alluma sa bougie et s'assit lourdement dans son grand fauteuil, où bientôt il commença à parler seul, tout haut.

Il ne sortait de sa bouche que des phrases entrecoupées.

— Encore rien !... toujours rien ! murmura-t-il

en poursuivant la pensée qui le torturait. Ils ne l'auront jamais, Jean Beaugard... Rouget le défendra et le cachera... mais il reviendra un jour et se vengera !

Puis, ses yeux se perdaient dans le vague.

— Pourquoi ne pas fuir, se cacher, disparaître ? Oh ! si je suivais ma pensée !... Mais on dévinerait peut-être !

Alors, ses préoccupations le ramenaient à l'attentat du 25 mai, et il suait à grosses gouttes en se rappelant tous les détails du crime.

— Quel jour maudit ! murmurait-il... Était-je assez fou ?... et pourtant... si j'avais frappé droit, il serait mort !

A cette pensée, M. Tuloup arpena sa chambre à grands pas, en s'épongeant le front.

— Mort !... mais non, il ne l'est pas, et il reviendra pour m'accuser, et c'est moi qui mourrai !

Le malheureux, à bout de forces, retombe, anéanti, dans son fauteuil, et se plonge la tête dans ses deux mains, pendant que les coups de tonnerre se succédaient plus pressés et plus terribles.

— Oh ! s'écria-t-il en poussant un vrai sanglot qui lui déchira la poitrine, pourquoi ne suis-je pas mort moi-même !

A ce moment, une voix sourde et profonde se fit entendre derrière lui :

— A votre service, misérable !

Un instant, M. Tuloup crut rêver. Puis, retrouvant ses sens, il se retourna et poussa un cri de terreur.

Un homme masqué et armé d'un long couteau se tenait près de lui.

Sa taille et son allure dénotaient à la fois la jeunesse et la force.

M. Tuloup crut voir son ennemi mortel.

— Jean Beaugard !... balbutia-t-il, Jean Beaugard, grâce pour la vie !

— Je ne suis pas Jean Beaugard, répondit le singulier inconnu, mais je suis son ami.

— Grâce !... grâce pour moi !

L'étranger s'avança menaçant et saisit M. Tuloup à la gorge, en brandissant son arme pour le frapper :

— Non, pas de grâce ! tu vas expier ton crime, assassin ! pourquoi as-tu frappé Beaugard ? Pourquoi as-tu fait condamner un innocent ?

Épouvanté, M. Tuloup n'eut pas la force de nier son crime. Mais, saisi d'un tremblement convulsif, il joignit les mains :

— Pitié ! murmura-t-il, pitié !

— Avez-vous eu pitié des parents de mon ami ? Avez-vous eu pitié de sa fiancée ? Tu vas mourir, lâche ; il est temps de faire justice !

Et l'étranger, d'une main vigoureuse renversant M. Tuloup, fit briller devant ses yeux la lame du poignard.

En même temps, un coup de tonnerre effroyable retentit.

M. Tuloup se vit perdu.

Il était hors d'état de se défendre. Il ne put que murmurer une fois encore, en agitant les bras :

— Grâce !...

L'homme masqué suspendit son coup.

— Je te ferai grâce, s'écria-t-il, si tu veux tout avouer.

M. Tuloup s'empressa de saisir cette planche de salut.

— Oh ! oui, j'avouerai !

— Et tu écriras tes aveux ?

— Oui, j'écrirai tout.

— Eh bien ! écris !...

Plus prompt que l'éclair, l'homme tira de ses poches une feuille de papier timbré, un porte-plume et un encrier, et déposa le tout sur la table.

— Vite ! dit-il.

M. Tuloup prit la plume en tremblant.

— Dites ce que vous voudrez, murmura-t-il.

L'homme dit, sans hésiter :

« J'avoue que c'est moi qui, le 25 mai, ai guetté et frappé le premier Jean Beaugard, et que Jean n'a fait que se défendre. »

M. Tuloup tremblait tellement qu'il eut peine à écrire ces deux lignes. Quand il eut fini, l'inconnu, qui le surveillait, se redressa :

de déchaînement d'accusations venues de toutes parts et portées par des hommes qui n'ont pas pu s'entendre et qui sont des adversaires politiques ?

Mais venons aux faits matériels. Est-ce la faute des journalistes si le nom de M. Wilson a été prononcé, comme celui d'un comptable, par la proxénète Limouzin ?

Elle s'est rétractée, dites vous ?

(L'orateur s'adresse à Wilson lui-même).
« Vous appelez rétractation une scène chez le juge d'instruction qui a duré onze heures ? Mais Kreitmayer ne s'est pas rétracté, lui ; et puis il y a les décorations des fournisseurs de M. Wilson. »

Le citoyen Roche réfute les lettres des intéressés.

« Enfin, ajoute-t-il, il y a ces circulaires commerciales, ces lettres expédiées avec la griffe du Président de la République, sur lesquelles M. Wilson ne s'est pas expliqué ! (Applaudissements prolongés.)

« J'ai parlé surtout, dit Roche en terminant, au nom de la République compromise, assassinée moralement par ces tripoteurs, sous les yeux de la réaction. »

Une longue acclamation salua le fin de ce discours écrasant. M. Wilson, appuyé d'une main sur le bureau, est pâle et défait.

ACCUSATION DE M. DELAHAYE

M. Delahaye, rédacteur du *Journal d'Indre-et-Loire*, dit qu'il veut démontrer les accusations qui ont été portées contre Wilson. Il reproche au député d'Indre-et-Loire de faire des marchés avantageux, grâce à sa parenté avec M. Grévy.

Il lui reproche encore de spéculer sur la crédulité publique.

Il lit divers documents des plus authentiques établissant qu'un habitant de Tours a demandé la décoration à M. Wilson, qui l'aurait présentée à un haut personnage.

DÉFENSE DE M. WILSON

M. Wilson répond à M. Delahaye. Il se prétend une victime de basses calomnies. (Cris : Démission ! Démission !)

« Oui, je suis un loyal et fervent républicain, dit avec mélancolie le gendre de M. Grévy. (Les cris et les huées redoublent). Je regrette, ajoute-t-il, que des républicains viennent m'attaquer devant la réaction triomphante. »

— Nous voulons d'honnêtes gens ! crie l'assemblée.

— Oui, je suis désintéressé, dit-il encore. (Des rires moqueurs éclatent de toutes parts.)

M. Wilson ose dire qu'il sollicite des abonnements pour la *Petite France*, afin de faire de la propagande, mais non dans un but intéressé. (On éclate de rire.)

« Je ne suis pas venu vous prendre comme juges, ajoute Wilson ». (Cris : A bas Wilson ! des sifflets retentissent partout.)

M. Rivière, député d'Indre-et-Loire, se penche vers Wilson et lui dit tout bas : « Vous êtes perdu ! »

LE VOTE DE L'ORDRE DU JOUR

Le citoyen Roche demande de nouveau la parole. Son apparition à la tribune est

de nouveau saluée par d'unanimes applaudissements.

« Citoyens, s'écrie M. Ernest Roche, M. Wilson se prétend calomnié, diffamé, déshonoré. Il dit qu'il est innocent ! Eh bien ! je le mets en demeure de traduire à la barre de la justice ses accusateurs. Je l'en défie et je vous invite à le traduire devant votre justice populaire en le sommant de donner sa démission et d'en appeler au verdict du suffrage universel. »

L'enthousiasme est indescriptible à ces paroles ; le président met aux voix la proposition du citoyen Roche.

Toutes les mains se lèvent dans un mouvement spontané, et les cris de : « Démission ! » sont poussés par l'unanimité de l'assemblée. A peine si, à la contre-épreuve, quatre ou cinq mains osent se lever.

On crie : Vive l'*Intransigeant* ! Vive Rochefort ! Vive Roche ! A bas Wilson !

A LA SORTIE

Après la réunion, la salle s'évacue avec difficulté.

Le condamné Wilson est atterré. Il est l'objet de tous les quolibets du public, qui vient de lui crier sous le nez qu'il doit donner sa démission, puisqu'il est condamné par les électeurs.

Au dehors, plus de six mille personnes stationnent autour du cirque. Le public applaudit lorsqu'il apprend le verdict prononcé par l'assemblée.

Il est dix heures et demie.

La foule se répand dans les rues, où des groupes se forment en commentant les incidents de cette émouvante réunion.

C'est une écrasante défaite pour le gendre de M. Grévy.

UNE MYSTIFICATION

Le *Patriote* termine son compte rendu du meeting de Tours par la phrase suivante :

« La *Petite France* publie ce matin un discours de M. Wilson PRÉPARÉ A L'AVANCE ET QUI NE RESSEMBLE EN RIEN A CE QUI A ÉTÉ DIT HIER SOIR. »

Cela prouve une fois de plus que la *Petite France* se moque absolument de ses lecteurs.

L'HUMILIATION DE DOUAI

Ce titre est celui de l'article suivant du *Libéral du Nord*, organe de la démocratie douaisienne :

« M. Jules Grévy, sur la proposition de M. Spuller, a signé ce matin le décret transférant à Lille les Facultés des Lettres et de Droit de Douai.

Le décret paraîtra demain au *Journal officiel*.

Voilà donc qui est fait.

Hélas ! nous n'étions que trop bon prophète lorsque nous écrivîmes l'article qui nous fut si amèrement reproché : *Douai vaincu !*

En tous cas, le *Libéral du Nord* ne croit avoir rien à se reprocher, car il a poussé la défiance de Douai jusqu'aux plus extrêmes limites.

On l'avait chargé de cette tâche ; il pense l'avoir bien remplie.

Le malheur qui nous frappe n'ébranlera pas notre foi dans la République.

Vive la République ! Vive Douai ! »

Notre confrère, M. Albert Duramon, directeur de la *Gazette de Douai*, reproduit également cet article et le fait suivre des réflexions suivantes :

« Comment : Vive la République ! »

« Est-ce que, par hasard, notre éminent confrère se croirait à bord du *Vengeur*... »

« Nous le pensons un peu, à la suite de M. le sénateur-maire, qui, au nom de la délégation douaisienne, disait à Monsieur le ministre, dans les premiers jours de juillet dernier :

« Par suite de votre refus de nous rendre justice, l'arrondissement de Douai, quoi que nous fassions, lésé dans ses intérêts les plus chers, sera irrévocablement perdu pour la République. »

« Eh ! bien : Vive Douai, mais pas : Vive la République. »

Ainsi que l'annonçaient les feuilles douaisiennes, le décret a été signé et a paru avant-hier au *Journal officiel*.

En conséquence, le cri ministériel, qui tenait la menace suspendue sur la bonne ville de Douai, est rompu ; la menace, perfidement dissimulée, a eu son plein accomplissement. « L'Athènes du Nord », dépouillée, ne peut plus opposer au chef-lieu du département ses deux facultés des lettres et de droit qui, jusqu'ici, avaient brillamment contribué au renom de savoir et d'esprit de la charmante petite ville où elles avaient paisiblement élu domicile.

Mais les Douaisiens sont gens de tête et d'énergie. Ils vont répondre à « l'humiliation » par la revanche de leur orgueil. C'est la République qui a fait le mal ; — qu'elle en porte la responsabilité ! Voilà de belle riposte, ou nous ne nous y connaissons pas.

A peine la nouvelle était-elle connue, ainsi que nous le disions hier, que M. Merlin, sénateur, maire de Douai, M. Hanotte et Maugin, adjoints, Courdoux, conseiller municipal, et, de plus, professeur en cette Faculté condamnée, envoyaient leurs démissions au préfet du Nord. En outre, tout ce qui reste du Conseil municipal se prépare, dit-on, à suivre cet exemple, dût la ville de Douai, pour accentuer sa protestation, élire en remplacement une liste conservatrice.

Ainsi, ce n'est plus seulement aux catholiques, aux monarchistes, aux simples conservateurs que s'attaque le gouvernement de la République. De vexations en vexations, le voici qui moleste les populations entières. Heureusement que les populations, elles, conservent au fond du cœur le sentiment de l'injure et qu'elles savent le moyen de rendre au gouvernement les soufflets qu'elles en reçoivent.

On peut conclure, dès à présent, avec le sénateur Merlin, que « l'arrondissement de Douai est irrévocablement perdu pour la République. »

ÉTRANGE POSTURE

On lit dans les *Tablettes des Deux-Charentes* :

« Nous avons déjà signalé l'étrange posture de M. Ménard-Dorian, député de l'Hérault, propriétaire d'une usine, qui exécute des commandes importantes pour le ministre de la marine et qui ne recule pas cependant à remplir les fonctions de rapporteur du budget de ce département. En sa qualité de rapporteur, M. Ménard-Dorian exerce une grande influence, chacun le sait, sur les décisions de la commission du budget. Il dicte ses volontés au ministre et, en cas de contradiction, il les maintient ferme ou daigne consentir à l'abandon d'une partie de ses exigences. Il joue donc un rôle prépondérant vis-à-vis du ministre, qui, entre temps, est appelé à ordonnancer les sommes dues à M. le rapporteur, en sa qualité d'industriel, et à faire à son usine de nouvelles commandes.

Il y a là une situation absolument choquante, incorrecte et condamnable. Est-ce que certaines incompatibilités édictées pour les conseils électifs des départements et des communes ne devraient pas, à plus forte raison, avoir force de loi dans le Parlement ? Les entrepreneurs de services départementaux ou communaux ne peuvent exercer le mandat de conseiller général ou de conseiller municipal dans les circonscriptions où leurs travaux s'exécutent.

La loi sur l'organisation municipale frappe de nullité les délibérations auxquelles auraient pris part des membres du conseil, intéressés soit en leur nom personnel, soit comme mandataires, à l'affaire qui se fait l'objet. Et un député qui est fournisseur du ministère de la marine peut tout tranquillement non seulement discuter et

voter le budget des dépenses de ce département, mais encore être chargé, comme rapporteur, de s'entendre avec le ministre sur les réductions à faire subir à tel chapitre, sur les augmentations à attribuer à tel autre ! C'est là, nous le répétons, un fait des plus scandaleux. La commission du budget ne l'ignore pas, et néanmoins elle le tolère. Le président de la Chambre est présumé devoir le connaître, et néanmoins il n'en dit mot. C'est ainsi qu'en haut de l'échelle sociale, les gros bonnets prennent des licences contre lesquelles les lois qu'ils font savent prémunir vertueusement les petites gens. »

CHRONIQUE GÉNÉRALE

Voici comment, d'après *Paris*, M. Wilson agissait du temps qu'il était sous-secrétaire d'Etat aux finances :

« Un ancien sous-préfet de l'Empire, sans fortune personnelle, veut-il devenir sous la République trésorier-payeur général. — M. Wilson, sous-secrétaire d'Etat, le nomme, à condition d'être de moitié dans les bénéfices de la charge après lui avoir constitué un cautionnement.

« Ce trésorier a-t-il le malheur d'avoir un de ses receveurs qui se trouve en déficit d'une somme considérable, et se voit-il, par suite, obligé de combler la différence de ces deniers dans la caisse du département qu'il administre. — M. Wilson, qui souffrirait dans ses intérêts de ce remboursement strictement légal, profite de sa situation de sous-secrétaire d'Etat pour inviter tous les trésoriers de France à procéder comme si c'était l'un d'entre eux qui eût fait faillite et à se cotiser pour payer, au prorata de leurs recettes.

« Et les trésoriers n'osant désobéir à leur chef direct, ni s'aliéner un homme d'Etat qui loge à l'Elysée, s'exécutent aussitôt et paient.

« Nous tenons à la disposition de qui de droit le nom du fonctionnaire associé de M. Wilson. Il est encore en place. »

CONVERSION DE LA RENTE

Le budget extraordinaire et les dispositions relatives à la conversion de l'ancien 4 1/2 en 3 0/0, forment deux projets distincts.

Le total des dépenses du budget extraordinaire est fixé à cent millions. On sait que le budget extraordinaire ne s'applique plus maintenant aux dépenses du ministère des travaux publics, qui rentrent dans le budget ordinaire.

Le projet de conversion de l'ancien 4 1/2 0/0 tend à autoriser le ministre des finances à créer le chiffre de rentes 3 0/0 nécessaire afin de rembourser les porteurs de l'ancien 4 1/2 dans les conditions suivantes :

1° Les porteurs de l'ancien 4 1/2 qui n'accepteront pas la conversion seront remboursés au pair.

2° Ceux qui voudront recevoir en 3 0/0 la même somme de rentes qu'ils possèdent en 4 1/2 ancien seront, par privilège, admis à verser le supplément de capital nécessaire à cet effet.

3° Ceux qui ne réclameront pas ce privilège recevront en rentes 3 0/0 le même capital qu'ils possèdent actuellement en 4 1/2 ancien.

Le bénéfice réalisé par cette opération sera employé à doter le budget extraordinaire.

Le ministre des finances réclamera l'urgence pour le projet de conversion. Tous les détails relatifs à l'opération de la conversion feront l'objet d'un décret et d'un arrêté qui paraîtront au *Journal officiel* après le vote du projet.

LE PRINCE VICTOR NAPOLEON

Avant-hier, avant la séance de la Chambre, M. Jolibois a donné à son groupe communication de la pièce suivante :

« Bruxelles, 25 octobre 1887.

« Monsieur le Président,
« L'inébranlable fidélité avec laquelle le parti de l'Empire n'a cessé de défendre le principe de l'Appel au peuple a porté ses fruits.

« Les esprits les plus prévenus, ceux même qui, naguère, mettaient tout en œuvre pour le dénigrer et le combattre, sont

— Datez et signez maintenant, dit-il.

M. Tuloup, à ce moment suprême, eut un réveil d'énergie.

— Jamais ! s'écria-t-il, jamais je ne signerai cela !

Et il essaya de se lever.

Mais ses forces le trahirent, et il retomba épuisé. En même temps l'homme masqué se précipitait à nouveau sur lui, en criant :

— Vous aimez donc mieux que je vous tue ?

M. Tuloup voulut appeler Rosalie, mais la voix lui resta dans le gosier.

Alors, définitivement vaincu, il se résigna à son sort, reprit la plume, data et signa son aveu.

Il n'avait pas achevé, que l'étranger saisissait la feuille contenant la première déclaration, la pliait dans sa poche, puis, d'un bond, ouvrait la fenêtre et les contreforts et sautait dans le jardin en s'écriant d'un ton moqueur :

— Je vous laisse l'encrier !

Parvenu à la haie, l'homme enleva la toile qui lui servait de masque, et, aussitôt, un éclair illumina les traits joyeux et triomphants du Potard, pendant que M. Tuloup, resté dans sa chambre, tombait comme une masse sur le carreau.

Dix minutes plus tard, Eugène Carrou sonnait au presbytère, et M. le curé venait lui-même lui ouvrir la porte.

En l'apercevant, le digne prêtre parut étonné.

— Par un temps pareil, murmura-t-il, je ne vous attendais plus !

— Vous aviez tort, monsieur le curé, le temps est très convenable pour travailler.

— Travailler ?

— Oui ; prenez ce papier, lisez-le et dès demain allez le remettre à la justice. Il y a là, je pense, de quoi faire acquitter notre ami Jean Beau-regard.

Le curé poussa un cri :

— Ce n'est pas possible ?

— Si ; prenez, prenez ; quant à moi, je pars ; vous ne devez pas me connaître, et j'ai d'autres missions à remplir. Adieu, monsieur le curé, adieu.

Eugène s'inclina une dernière fois devant le prêtre, et avant que celui-ci, au comble de la surprise, eut pu dire un mot, le Potard était déjà loin, marchant à la lueur des éclairs, dans la direction des plaines de l'Anjou.

(A suivre.)

Une jeune bonne, atteinte de fièvre intermittente, va trouver le médecin.

— Est-ce que votre pays est fiévreux ? demanda celui-ci.

— Je ne crois pas, monsieur le docteur.

— Quel est votre pays ?

— Mon pays, monsieur, murmure la jeune fille toute confuse, c'est Joseph Gursy, du 11^e cuirassiers.

désormais obligés de s'incliner devant lui. Ils en sont arrivés à se rendre compte de la force souveraine du plébiscite et des progrès que fait chaque jour notre doctrine. Le Prince impérial l'avait dit : « Le plébiscite est le droit et c'est le salut. »

» Vos collègues se sont toujours inspirés de cette pensée. A l'Assemblée nationale, isolés qu'ils étaient entre les coalitions de droite et de gauche, ils n'ont jamais hésité à réclamer l'Appel au peuple.

» Continuez à marcher résolument dans cette voie. C'est à vous qu'appartient la revendication imprescriptible de ce principe dont, seuls, les Napoléons ont su assurer le triomphe.

» Tenez notre drapeau en dehors et au-dessus de toutes les compromissions. Il doit rester intact pour le jour où le peuple viendra librement chercher un abri sous ses plis.

» Ralliez autour de vous, sans distinction de passé ni d'origine, les hommes inquiets de l'avenir, écœurés des scandales dont nous sommes témoins.

» Il est temps de constituer, sur des bases démocratiques, un gouvernement fort et réparateur, qui assure la liberté religieuse, sache faire respecter l'armée, et maintenir les droits de tous en relevant le sentiment de la justice et de l'autorité.

» Le régime parlementaire s'effondre sous le mépris. A vous doit revenir l'honneur de provoquer la grande manifestation nationale qui rétablira la paix dans les esprits, la prospérité dans le pays et rendra à la France sa grandeur passée.

» Le peuple connaît ses véritables défenseurs. Il vous suivra.

» Croyez, Monsieur le Président, à mes meilleurs sentiments.

VICTOR NAPOLEON.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 26 octobre.

Le marché conserve son attitude indécise, la perspective de la conversion pèse sur les cours qui restent stationnaires aux cours précédents ou à peu près : 3 0/0, 81.82; 4 1/2 0/0, 109.10.

L'action de Crédit Foncier cote 1,393. Les obligations foncières et communales conservent leur bonne tenue, notamment celles des emprunts 1879 et 1880 qui sont encore à des prix d'achats qui permettent de réaliser des bénéfices sérieux et prochains. Les cours actuels de 480 et 485 sont donc une occasion dont il faut se hâter de profiter.

La Société Générale se maintient solidement à 492.50. Les tendances portent ce titre vers un niveau plus élevé, le mouvement s'exécute lentement mais d'une façon régulière qui est d'un bon augure.

Les Dépôts et Comptes courants sont très fermes à 608.

On signale de bons achats sur le Patrimoine-Vie à 75 et 80 francs. Les bilans de cette compagnie établissent que l'action a traversé la période difficile du début et que les capitalistes arrivent à point pour profiter des bas cours actuels.

Les Polices A B de l'Assurance financière ont donné lieu à des achats assez suivis de la part des capitalistes de la petite épargne. Cette préférence se justifie par ce fait que le prix d'achat est facilité par les coupures de 100 francs qui jouissent des mêmes garanties et rapportent le même intérêt de 5 0/0.

Le Panama s'échange à 355.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

CHRONIQUE THÉÂTRALE

Mignon

Nous avons revu avec plaisir la touchante et gracieuse figure de Mignon, qui personnifie la poésie et la jeunesse. Que de fraîcheur et de mélancolie dans ce type charmant ! Bien que les librettistes aient détruit la légende de Goethe en faisant épouser Wilhem Meister à la jeune héroïne, au lieu de lui laisser la mort adorable qui le transfigurait, il reste encore de bonnes choses dans le poème de Mignon.

Le premier acte est vif et animé ; les caractères principaux sont heureusement conservés ; la scène de la cassette est bien tracée et certains passages en vers sont fort soignés. Mais quelques critiques trouveront qu'on a donné trop d'importance aux vocalises incessantes de Philine et à Laerte qui exerce un singulier métier.

La partition d'Ambroise Thomas est toujours réussie dans la partie poétique, traitée de main de maître dans la partie instrumentale, et brillante dans la partie vocaliste. Le tout est bien fait, bien écrit, et renferme ce qu'on appelle des choses trouvées. Mais la scène du troisième acte et le trio de

Malgré les affirmations intéressées, l'émission de la Compagnie Transatlantique a été loin de répondre aux efforts réitérés qu'on avait tentés pour engager l'épargne à souscrire. Le chiffre des souscriptions ne doit pas avoir atteint la moitié de ce que l'on demandait au public ; nous n'en voulons d'autres preuves que l'indifférence du marché d'aujourd'hui vis-à-vis de ce titre.

Nouvelles militaires.

L'INSTRUCTION DE LA CAVALERIE

Le ministre de la guerre vient de donner des ordres pour que l'instruction des anciens cavaliers soit reprise très activement dans les régiments, à partir du 4^e décembre, c'est-à-dire après la rentrée des hommes en permission de longue durée.

L'attention des chefs de corps devra se porter principalement sur le maniement et l'emploi du sabre et le tir.

Le dressage et l'instruction des jeunes chevaux devront être aussi l'objet de soins tout particuliers.

M. le général de Saint-Germain, sous-chef d'état-major du ministre de la guerre, est nommé conseiller d'État en service extraordinaire, en remplacement de M. le général Caffarel.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Décidément l'hiver veut se montrer précocement, cette année. Après une bien courte accalmie, la température est redevenue rigoureuse. L'avant-dernière nuit, le thermomètre était descendu au-dessous de zéro ; mais, la nuit dernière, la gelée a été plus forte encore. Pussions-nous du moins échapper à la neige qui a fait son apparition tout autour de nous !

Les congés de la Toussaint, dans les lycées et collèges, sont fixés ainsi qu'il suit :

Sortie : Samedi 29 octobre, après la classe du soir ;

Rentrée : Mercredi 2 novembre, à 4 heures.

Les classes du lundi se feront le jeudi.

Par décision ministérielle du 24 octobre : M. le colonel Morin, commandant le 4^e dragons, a été nommé au commandement provisoire de la brigade de cavalerie du 16^e corps d'armée, à Carcassonne, vacant par suite de la mise en disponibilité, sur sa demande, de M. le général de Bouligny.

Nous croyons savoir que M. le général de Bouligny va se fixer à Saumur, où il s'est marié et où il compte de nombreux amis.

ÉTAT-MAJOR DU 9^e CORPS

M. le général de brigade Lantivy de Tré-dion est maintenu dans ses fonctions de chef d'état-major du 9^e corps.

la reconnaissance s'élève jusqu'aux régions de l'idéal et du sublime.

L'ouverture est d'une excellente couleur et du meilleur style. L'introduction en est originale ; le solo de cor est charmant, et l'allégo a un brio étourdissant. Le premier chœur en ré est sonore et rythmé ; l'entrée de Lothario est pleine de tristesse ; le défilé des saltimbanques sur le mode mineur est d'une bonne couleur ; la valse a de l'éclat et le sextuor bien disposé termine à souhait cette heureuse exposition. L'air de Wilhem a du pittoresque et le milieu en ut majeur est d'un joli dessin. Rien de plus heureux que le récit de Mignon, et la déclamation en mi bémol sur la mélodie des violons est une vraie trouvaille. La mélodie de la jeune bohémienne est bien réussie et pleine d'élan ; le duetto entre Lothario et Mignon renferme une idée fine et mélodique, et le final est d'un grand effet.

L'entr'acte à 2/4, qui ouvre l'acte suivant, est délicieux. Le terzetto est agréable ; les couplets de Mignon devant la glace sont pleins de coquetterie, et la déclamation du premier acte, reprise en montant, avec un éclat de rire qui se change en sanglots, est admirable de pathétique. La romance de Wilhem, en sol, est élégante et simple ; la terminaison, avec un retour sur la dominante, est délicieuse, et l'accompagnement d'orchestre d'une fermeté peu commune.

SOULANGER. — Samedi dernier, vers onze heures et demie du matin, un éboulement s'est produit dans la carrière de Roat, à Soulangier, dont le propriétaire est M. Bordier, entrepreneur de travaux publics, à Brossay.

Un malheureux ouvrier carrier, nommé Bonnin, âgé de 52 ans, qui était occupé à tirer de la pierre, n'a pas eu le temps de fuir et a été complètement enseveli sous les décombres. Environ un mètre cube de pierres recouvrait son corps. Retiré immédiatement par ses compagnons de travail, il a expiré au bout de quelques instants.

Il laisse une veuve et cinq enfants.

THOUARCE. — Le maire de Thouarce informe le public que la foire qui devait avoir lieu le mardi 4^e novembre, est remise, en raison de la fête de la Toussaint, au mercredi 2 novembre.

ANGERS.

Mardi a été célébré à la cathédrale le mariage de M^{lle} Cécile Pouplard avec M. Benardeau, notaire à Vernoil ; une nombreuse assistance d'amis s'était jointe aux membres de ces deux familles si honorablement connues. L'art musical ne devait pas rester étranger à la solennité.

Après une allocution touchante adressée aux jeunes époux et aux premiers mots de la messe, l'orgue a fait entendre le prélude de l'Ave Maria, de Chérubini. M. Maurat, dont la belle voix a été cent fois appréciée, a dit ce morceau classique avec goût et sentiment. Un solo d'orgue a montré une fois de plus ce que peut cet instrument sous les doigts d'un maître, tel que M. Delaporte. Au Pater noster, M. Maurat a dit la mélodie écrite sur ces paroles par Niedermeyer ; la phrase finale surtout a été très remarquée. Puis, à l'Agnus Dei, la charmante voix de mezzo-soprano de M^{lle} Pignet s'est fait entendre.

Nous apprenons que M. l'abbé Olivier, professeur à l'externat Saint-Maurille, vient d'être nommé aumônier de la prison d'Angers. C'est un choix auquel nous applaudissons de tout cœur.

M. l'abbé Olivier n'est d'ailleurs pas un étranger pour l'administration des prisons. Des liens et souvenirs de famille l'y attachent assez étroitement. Son père, M. Olivier, a été pendant quelques années directeur de cette même prison d'Angers, et M. l'abbé Christaud, son grand-père, dont le souvenir est encore bien vivant dans la paroisse de la Madeleine, était, avant d'entrer dans les Ordres, directeur de la maison centrale de Fontevault. (Union de l'Ouest.)

Grand Théâtre d'Angers.

Judi 27 octobre,

Les Pêcheurs de perles, opéra de Georges Bizet.

La Nuit de noces P.-L.-M., comédie en 1 acte.

Samedi 29 octobre,

Le Fils de Porthos, grand drame en 14 tableaux.

Le troisième acte est traité à miracle avec une facture maîtresse qu'on ne saurait trop admirer. L'air de Lothario est émuant ; les strophes de Wilhem ont de la grâce, le duo dramatique est d'un sentiment élevé, mais la scène de la reconnaissance est une perle rare, et la prière de la Vierge restera comme une des plus belles inspirations du compositeur. Toutes ces beautés, dont la plupart sont de premier ordre, ont classé cette partition parmi les chefs-d'œuvre de la musique française.

M^{lle} Doux a eu les honneurs de la soirée, et M. Delmas s'est tenu avec éclat à ses côtés. Ces deux artistes ont enlevé le succès, ils ont été plusieurs fois rappelés, et la sympathique dugazon a reçu deux splendides bouquets. M^{lle} Doux a eu la tendre et juvénile candeur de Mignon ; c'est avec art et sentiment qu'elle a chanté la mélodie : *Connais-tu le pays*, enlevant avec un élan superbe le passage : *C'est là que je voudrais vivre*, et la coda avec une expression poignante. Dans le duo : *Légères hirondelles, oiseaux bénis de Dieu*, elle a montré une délicatesse accomplie ; dans l'air : *Est-ce bien Mignon que voilà ?* elle a eu une admirable cadence. Comme sa voix était touchante dans le duetto : *As-tu souffert ?* et comme elle allait au cœur dans l'hymne à la Vierge !

M. Delmas a joué avec distinction le rôle de Wilhem et il a chanté avec beaucoup d'élégance et de goût. Il a dit avec une grande flexibilité de

lire du roman de M. Mahalin, par M. Emile Blavel, grand succès de l'Ambigu.

Dimanche 30 octobre,

Le Fils de Porthos.

A l'étude : *La Cigale et la Fourmi*, opérette nouvelle, grand succès de la Galté.

MOYEN D'ENLEVER LA ROUILLE

Voici un excellent moyen d'enlever la rouille des pièces qui en sont le plus chargées. On plonge les objets rouillés dans une solution de chlorure d'étain à peu près saturée, et on les y laisse de douze à vingt-quatre heures, suivant l'épaisseur de la couche à enlever. (La solution ne doit pas contenir un grand excès d'acide ; sans quoi le fer lui-même serait attaqué). Au sortir du bain, les objets sont rincés d'abord dans l'eau, puis à l'ammoniaque, et séchés rapidement. Leur aspect est celui de l'argent mat ; un simple polissage leur rend l'aspect normal.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean.

PRIX COURANT DES FROMAGES

Camembert de l'Orne, la pièce.....	0.60
Port Salut..... le 1/2 kilog.	1.50
Hollande pâte grasse.....	1.00
— croûte rouge.....	1.10
Gruyère de la Comté.....	0.90
— suisse Emmenthal.....	1.20
Roquefort.....	1.60

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux, obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux : Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie GARLIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

Théâtre de Saumur

Direction : JUSTIN NÉE

LUNDI 31 Octobre 1887,

LA FILLE DU RÉGIMENT

Opéra-comique en 2 actes, paroles de MM. de Saint-Georges et Bayard, musique de DONIZETTI.

Distribution :

Tonio.....	MM. Delmas.
Salpice.....	Boussa.
Hortensius.....	Sabin.
Un notaire.....	Philippe.
Le caporal.....	Pascaud.
Le Tyrolien.....	Véroux.
Marie.....	M ^{lle} Pelosse.
La marquise.....	Lelong.
La duchesse.....	Allain.

CADET-ROUSSEL

Bambochinade en 3 actes et 4 tableaux.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

talent l'air : *Si l'amour sur ma route* ; il a fait valoir avec bonheur l'air : *Adieu Mignon, courage, ne pleure pas* ; il a soupiré avec beaucoup d'âme la romance : *Elle ne croyait pas*, et enfin, dans le duo final, il a fait preuve d'une excellente méthode et d'un style presque irréprochable.

Le chant de M^{lle} Pelosse, dans Philine, a été correct, mais on désirerait un peu plus de passion dans son jeu. Elle a vocalisé avec un certain art la chanson de Titania et s'y est fait fortement applaudir.

La basse, M. Boussa, possède une voix étendue, sonore, mais encore inexpérimentée ; l'étude lui donnera bien vite la souplesse qui lui manque : il s'est cependant acquis des sympathies dans le personnage de Lothario. Son succès sera plus vif encore, croyons-nous, dans celui de Salpice de la *Fille du Régiment*.

Les rôles de Laerte, Frédéric et Jarno ont été convenablement tenus par M. Drouville, M^{lle} Carré et M. Durier.

Les chœurs continuent à mériter les éloges que nous leur avons déjà décernés. Quant à l'orchestre, toujours admirablement conduit, il a exécuté avec autant de brio que de netteté la belle partition d'Ambroise Thomas.

Etude de M. DEHAU, notaire à Baugé.

A VENDRE

A L'AMIABLE

Un Fonds de commerce de Fourrures, Parapluies, Sacs & Bâches

Situé à Baugé, rue Marchande, n° 6,

ET

A VENDRE OU A LOUER

La Maison dans laquelle il s'exploite.

S'adresser à M. CHEVÉ, à Baugé, ou à M. DEHAU, notaire. (738)

Etude de M. PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE AUX ENCHÈRES

Par suite de saisie-exécution.

Le SAMEDI 29 OCTOBRE 1887, à une heure du soir, à Saumur, place de la Bilange.

Il sera vendu :

Articles de bonneterie, corsets, sarreaux, broderies, fichus, camisoles, pantalons, foulards, chemises, robes d'enfant, commode, buffet, tables, chaises, batterie de cuisine, vaisselle et autres objets.

Au comptant, plus 5 0/0.

A VENDRE

En bloc ou séparément

32 BEAUX NOYERS

D'une exploitation facile.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

DEUX

Devantures de Magasin

S'adresser chez M. LARDÉ.

A VENDRE

Coupes de Bois

Situées sur la Terre de Brézé, station de Brézé-Saint-Cyr-en-Bourg.

Ces coupes sont à exploiter en 1887, 1888, 1889.

Ensemble : 119 hectares 17 ares 59 centiares.

Il existe sur ces Coupes 1,235 anciens, 1,159 modernes et 1,509 balivettes; les arbres essence de chêne seront compris dans la vente avec le taillis. Plus 1,110 cadets.

Cette vente pourra être réduite, si le désir en est manifesté, à la vente des Coupes composant l'exercice 1887, 1888.

L'acquéreur aura la faculté de faire du charbon et d'écorcer.

S'adresser, pour les renseignements, à M. VOLLAND, régisseur de la Terre de Brézé, à Brézé. (639)

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

UNE PORTION DE MAISON

Sise à Saumur, rue du Puits-Tribouillet, n° 5.

En très bon état, à deux étages.

S'adresser à M. VINCENT, huissier à Saumur, ou à M. GIRARD, expert à Saumur. (715)

On demande une femme sachant soigner les animaux et faire le service de femme de basse-cour.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE une institutrice brevetée âgée d'au moins 21 ans. S'adresser au bureau du journal.

Mme V^e HERVÉ

6, rue Saint-Jean,

A l'honneur d'informer sa clientèle que, vu la prospérité toujours croissante de sa Maison, elle vient d'agrandir son Atelier de Couture.

Cette nouvelle installation lui permettra de livrer dans le plus bref délai les commandes qui lui seront faites.

Deuil complet en 10 heures; Choix très varié

DES HAUTES NOUVEAUTÉS DE LA SAISON A des prix très modérés.

ON DEMANDE une apprentie.

VINS EN GROS

DESGUIRAUD ET BOURASSEAU

A Saumur.

Vente au comptant, fûts à retourner dans le mois.

VIN ROUGE..... 65 fr.
VIN BLANC supérieur... 65 fr.
id. ordinaire... 50 fr.

MM. les cultivateurs trouveront des vins à haut degré à raison de 30 fr. l'hectolitre, pour remonter les vins trop faibles pour être transportés ou supporter la chaleur.

Des crédits sont faits aux maîtres d'hôtels, cafetiers et limonadiers.

MÉDAILLES ET DIPLOMES D'HONNEUR AUX EXPOSITIONS UNIVERSELLES

BANDAGES HERNIAIRES

à Vis de Pression ou d'Inclinaison, sans Sous-Cuisses DE MM. WICKHAM F^{rs}, D^{rs}, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, A PARIS.

SOULAGEMENT RÉEL ET SOUVENT GUÉRISON

Seul dépôt à Saumur chez M. V. Lardé, coutelier et bandagiste. Un employé spécialiste s'occupe de l'application des appareils pour les hommes.

EPICERIE PARISIENNE

M^{on} IMBERT et Fils

33, rue d'Orléans, au coin de la rue Dacler.

GRANDE BAISSÉ DE PRIX

BOUGIE, le paquet de 500 grammes..... » 75
— première qualité..... » 90
— Perle, qualité extra..... » 1 »
— à trous..... » 95
BOUGIE de l'Etoile..... » 1 20

Hors l'Octroi, par sortie de 5 kil., 40 c. en moins par paquet.

LESSIVE-IRIS LE PAQUET 0 fr. 35

Blanchit et parfume le linge sans l'attaquer

Se recommande spécialement aux mères de famille pour le blanchissage du linge des bébés.

La plus économique des Lessives connues.

En vente chez M. GONDRAND, et principaux épiciers. Vente en gros: JOUTEAU et CAMUS, Poitiers. (287)

SUCRE POUR VENDANGES

à 70 francs les 100 kilos

S'adresser à la Maison A. COURTET, rue Daillé, Saumur.

DENTS

Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES

SAUMUR

Extraction, Aurification - Prix modéré.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 26 OCTOBRE 1887.

Valeurs au comptant		Clôture préc.		Dernier cours.		Valeurs au comptant		Clôture préc.		Dernier cours.		Valeurs au comptant		Clôture préc.		Dernier cours.	
3 %	81 80	81 87	Est	792 50	796 25	OBLIGATIONS.						Gaz parisien	417 50	520			
3 % amortissable	84 65	84 65	Paris-Lyon-Méditerranée	1258 75	1260	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	529 50	529				Est	391	391 50			
4 1/2 %	102 60	102 67	Midi	1153	1156 25	1865, 4 %	519	519 50				Midi	395 50	396			
4 1/2 % (nouveau)	109	109	Nord	1537 50	1537 50	1869, 3 %	408 25	409				Nord	403 50	402			
Obligations du Trésor	511	518	Orléans	1302 50	1300	1871, 3 %	392	391 75				Orléans	398 50	399			
Banque de France	4250	4245	Ouest	865	868 75	1875, 4 %	514 50	513				Ouest	395 75	396			
Société Générale	450	451 25	Compagnie parisienne du Gaz	1290	1297 50	1876, 4 %	515	515				Paris-Lyon-Méditerranée	383 50	382 75			
Comptoir d'escompte	1030	1030	Canal de Suez	2020	2021 25	Bons de liquid. Ville de Paris	519	520				Paris-Bourbonnais	393 50	393 25			
Crédit Lyonnais	565	567 50	C. gén. Transatlantique	530	530	1876, 4 %	515	515				Canal de Suez	587	586			
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1390	1395	Russe 5 0/0 1870	100 25	100 15	Obligat. communales 1879	477	476				Panama 6 0/0	432	432			
Crédit mobilier	325	325				Obligat. foncières 1879 3 %	487	486									
Canal Inter.-Panama	353 75	353 75				Obligat. foncières 1 83 3 %	380 75	380									

CHEMINS DE FER - GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT							LIGNE D'ORLÉANS											
SAUMUR - MONTEUIL - THOUARS - LOUDUN - POITIERS							SAUMUR - MONTREUIL - DOUÉ											
STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir	STATIONS	Mixte matin	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Mixte matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir		
Saumur (ort.)	2 03	6 59	8 31	10 37	1 38	4 16	8 34	Saumur (ort.)	4 16	8 34	8 34	Saumur (ort.)	7 57	11 54	1 35	3 03	5 42	11 7
Saumur (état)	6 50	8 31	10 37	1 38	4 16	8 34	Saumur (état)	8 31	4 16	8 34	8 30	Saumur (ort.)	8 10	12 09	3 17	5 54	8 30	
Nantillyhalte	7 03	8 37	10 44	1 51	4 29	8 43	Nantilly	8 37	4 26	8 43	43	Blou	8 19	12 18	3 26	6 03	8 30	
Varr.-Chacé	7 09	8 48	10 52	2 03	4 32	8 43	Montreuil (a.)	9 19	4 55	9 08	9 08	Vernantes	8 22	12 21	3 29	6 14	8 30	
Brézé-s.-Cyr	7 17	9 02	11 1	2 11	4 40	8 56	— (dép.)	9 29	5 2	9 20	9 20	Noyant-Méon	8 29	12 29	3 34	6 38	11 41	
Montreuil (b.)	7 24	9 09	11 15	2 18	4 45	9 08	le Vaudelnay	9 40	5 11	5 17	9 31	Chât.-d.-Loir	10 07	12 24	3 36	6 09	7 45	12 31
— (dép.)	7 31	9 16	11 22	2 25	4 52	9 11	Baugé	9 50	5 20	5 44	9 42							
Thouars	7 38	9 23	11 29	2 32	5 07	9 18	Doué	9 57	5 27	6 21	9 51							
Loudun	7 45	9 30	11 36	2 39	5 14	9 25												
Poitiers	7 52	9 37	11 43	2 46	5 21	9 32												